

Les subsides

M. MacLellan: C'est vrai, de sorte qu'il nous faudra une loi. C'est précisément ce que nous disons. C'est une mesure de finance.

Hier, le premier ministre (M. Trudeau) a dit que le gouvernement a déjà prévu les ressources financières pour les projets de loi qu'il veut proposer. Pour sa part, le chef de l'opposition (M. Mulroney) affirme que nous devons voter la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest afin de venir en aide aux agriculteurs. Je ne vois aucun inconvénient à cela. C'est même tout à fait souhaitable. En fait, c'est une mesure prioritaire.

Le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) a soulevé la même question. Le premier ministre lui a répondu que nous avons déjà à présenter beaucoup de mesures prioritaires, dont certaines sont des projets de loi de finance, par exemple celui concernant le relèvement du SRG.

L'opposition doit se décider. Elle doit faire ses choix. Elle ne peut réclamer un jour de venir en aide aux agriculteurs des Prairies, pour nous demander le lendemain de mettre de côté nos préoccupations pour ces agriculteurs afin de nous intéresser au sort des personnes âgées et des pauvres. Ou bien la moitié du parti conservateur ne parle pas à l'autre moitié, ou bien ils ont la mémoire très courte.

Ce matin, nous avons entendu le point de vue du député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer). Il a affirmé que les projets de loi et certainement le Livre vert concernant l'amélioration des pensions pour les Canadiens et le rapport du groupe de travail, ne correspondaient pas aux préoccupations du ministre. Si nos vis-à-vis avaient attendu pour aborder cette question que le ministre soit de retour, elle aurait pu exposer ses idées et clarifier la situation.

Il n'est certes pas nécessaire de clarifier davantage les idées du ministre. Cette dernière et le gouvernement n'ont pas ménagé leur appui aux propositions présentées par le groupe de travail sur la réforme des pensions. Le débat d'aujourd'hui est parfaitement inutile. C'est de la folie douce de la part de l'opposition et c'est la preuve que ses députés n'ont pas la moindre idée de l'ordre qu'ils attribuent à leurs priorités, non seulement d'une année à l'autre, d'un mois à l'autre ou d'une semaine à l'autre, mais d'un jour à l'autre.

Qu'a proposé le groupe de travail? Il a fait 65 recommandations distinctes. Je n'ai pas l'intention de les passer toutes en revue. J'entends un soupir de soulagement, et c'est bien compréhensible, mais voyons certaines d'entre elles à la lumière du mandat initial.

Tout d'abord, en ce qui a trait aux problèmes de l'inflation, le groupe de travail a proposé de renoncer à la formule de l'intérêt excédentaire dans le cas des régimes privés et recommande plutôt que tous les crédits de retraite accumulés à l'avenir soient rajustés selon un coefficient égal à l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation moins 2.5 p. 100, sous réserve de deux plafonds. L'un serait fondé sur le rendement d'un portefeuille d'investissement, et l'autre sur un indicateur économique que le statisticien en chef mettrait au point.

Le gouvernement a répondu positivement à cette recommandation. Il a en effet laissé entendre dans l'exposé budgétaire du 15 février qu'il acceptait de renoncer à la formule de l'intérêt excédentaire et proposait plutôt d'appliquer une mesure de protection contre l'inflation consistant en un rajustement égal

à 60 p. 100 de l'indice des prix à la consommation. Cette proposition est très semblable à celle du groupe de travail, sauf qu'elle est plus simple et, compte tenu des taux actuels d'inflation, elle serait un peu plus généreuse.

Deuxièmement, en ce qui a trait aux prestations de survivant versées en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de retraite du Québec, le groupe de travail recommandait qu'elles ne cessent pas d'être versées si le conjoint se remarie, que les prestations versées au survivant après l'âge de 65 ans soient fixées à 30 p. 100 plutôt qu'à 60 p. 100 du revenu de retraite du conjoint décédé, et que les conjoints divorcés bénéficient des prestations de survivant. Là encore, le gouvernement a déclaré avoir l'intention d'y donner suite.

Il a déclaré dans l'exposé budgétaire qu'il présenterait un projet de loi à cet égard, à condition qu'il obtienne suffisamment de coopération de la part des gouvernements provinciaux pour que les prestations de survivant continuent d'être versées après le remariage. J'espère certes que les gouvernements provinciaux donneront leur consentement à une telle disposition, et j'exhorte tous les députés à user de leurs bons offices auprès des gouvernements provinciaux pour qu'ils l'appuient.

Quant aux autres propositions qui prêtent davantage à controverse, je suis persuadé que les membres du groupe de travail étaient conscients du caractère fédéral-provincial du Régime de pensions du Canada. On ne peut lui apporter de modifications importantes qu'avec le consentement des provinces. C'est pourquoi le gouvernement a proposé d'inscrire d'autres modifications aux prestations de survivant prévues par le RPC, à l'ordre du jour des prochaines consultations fédérales-provinciales.

• (1520)

Troisièmement, le groupe de travail a recommandé qu'aucune mesure ne soit prise à l'égard des dispositions de pension obligatoires dans l'immédiat. Le gouvernement fédéral est d'accord avec cette recommandation pour l'instant, mais il a annoncé dans le budget des mesures générales visant à étendre le champ des pensions pour les travailleurs à temps plein et à temps partiel. De même, le gouvernement fédéral continuera à contrôler la protection offerte.

En ce qui a trait aux autres points précis du financement du RPC et des pensions destinées aux personnes au foyer, questions qui exigent aussi l'accord des provinces, le gouvernement fédéral a accepté d'amorcer des pourparlers avec les provinces et il est convaincu que celles-ci étudieront attentivement les idées du groupe de travail. Bien sûr, les recommandations du groupe de travail et les mesures proposées par le gouvernement fédéral ne s'arrêtent pas là, loin de là. En fait, le gouvernement fédéral a déjà pris des mesures qui vont bien au-delà des recommandations du groupe de travail.

A titre d'exemple, à l'égard de la dévolution et de la transférabilité des pensions, la promesse du gouvernement, faite dans le budget, en vue de permettre l'acquisition de droits à la pension pour les travailleurs après deux années de service et leur transférabilité, est quasi identique à la proposition du groupe de travail. Les mesures annoncées dans le budget à l'égard de l'égalité des sexes et le versement de rentes sont une fois de plus pratiquement semblables à celles proposées par le groupe de travail. Il faudrait assurer des pensions égales aux hommes et aux femmes qui prennent leur retraite dans des conditions identiques.